

Annexe A—Glossaire

agents pathogènes — microorganismes porteurs de maladies qui sont présents dans le fumier et qui peuvent se retrouver dans les eaux de ruissellement et contaminer les eaux de surface et les eaux souterraines.

bassin de stockage-décantation — structure intégrée ou externe servant au stockage et à la décantation des eaux de ruissellement.

bloc parapluie — dalle en pierre ou en béton posée sous chaque orifice d'écoulement du tuyau d'épandage de manière à protéger le sol contre l'érosion et à assurer un écoulement en nappe sur la bande de végétation filtrante.

capacité d'accueil de la charge liquide — charge hydraulique maximale admissible qu'une zone d'infiltration peut accueillir pendant une période donnée, p. ex. une semaine.

charge hydraulique maximale — mesure de la pression d'eau maximale exprimée en mètres d'eau ou en kilopascals (kPa).

charge hydraulique minimale — mesure de la pression d'eau minimale exprimée en mètres d'eau ou en kilopascals (kPa).

charge hydraulique — mesure de la pression de l'eau, exprimée en mètres d'eau ou en kilopascals (kPa).

conductivité hydraulique en milieu saturé — mesure de la vitesse à laquelle l'eau s'infiltré dans le sol dans des conditions de saturation.

diaphragme — dispositif de mesure ou de restriction de l'écoulement constitué d'une plaque percée d'un orifice qui permet de fixer le débit d'écoulement.

différence de charge hydraulique — différence d'élévation (en mètres) entre la pompe ou le point d'entrée par gravité et le point d'évacuation.

digue, diguette — obstacle artificiel, constitué normalement d'une levée de terre, destiné à retenir ou à détourner l'eau.

dissipation d'énergie — mécanisme servant à disperser l'énergie d'un liquide en écoulement.

dosage — action de purger périodiquement le système par des moyens hydrauliques ou mécaniques dans le but d'empêcher l'accumulation de matières solides dans l'aire de captage ou le puisard.

dossiers de gestion des éléments nutritifs — dossiers où sont consignés les événements et les détails touchant aux pratiques mises en œuvre pour la gestion des éléments nutritifs.

eau de surface – s’entend

- (a) soit d’un chenal naturel ou artificiel qui achemine de l’eau de façon continue ou intermittente pendant l’année, mais dont le lit ne contient aucune végétation établie si ce n’est une végétation dominée par des communautés végétales qui exigent ou préfèrent la présence continue d’eau ou de sol continuellement saturé pour survivre;
- (b) soit d’un lac, d’un réservoir, d’un étang ou d’une doline;
- (c) soit d’une terre marécageuse comme un marécage, un marais, une tourbière haute ou une tourbière basse, mais non d’un bien-fonds utilisé à des fins agricoles qui n’offre plus les caractéristiques d’une terre marécageuse, si :
 - (i) d’une part, la terre marécageuse est recouverte de façon saisonnière ou permanente d’une nappe d’eau peu profonde ou présente une nappe d’eau près de la surface du sol;
 - (ii) d’autre part, la terre marécageuse présente des sols hydriques et possède une végétation où les plantes hydrophytes ou résistantes à l’eau prédominent.

Les éléments suivants ne sont pas des eaux de surface pour l’application du Règlement :

- Les voies d’eau gazonnées.
- Les chenaux temporaires destinés au drainage de surface, comme les rigoles ou les chenaux peu profonds qui peuvent être labourés ou dans lesquels il est possible de conduire.
- Les descentes empierrées et les déversoirs.
- Les fossés en bordure de chemin qui ne contiennent pas de cours d’eau de façon permanente ou intermittente.
- Les aires transformées en étang temporaire qui sont généralement cultivées.
- Les nappes d’eau artificielles destinées au stockage, au traitement ou au recyclage d’eaux de ruissellement en provenance d’aires d’exercice d’animaux d’élevage, d’installations et de sites de stockage de fumier et de zones de confinement extérieures.

eau souterraine – eau contenue dans les pores, anfractuosités ou autres ouvertures des matières géologiques.

eaux de ruissellement – matières liquides, constituées le plus souvent de pluie ou de neige, qui peuvent être chargées de particules de fumier en solution et qui ne sont plus contenues dans une structure de stockage.

écoulement en nappe – écoulement d’un liquide (p. ex. eaux de ruissellement) en une mince couche à la surface du sol.

effluent – matières (p. ex. eaux de ruissellement) qui sont évacuées.

enclos – s’entend dans le présent manuel des aires d’exercice des animaux d’élevage aménagées à l’extérieur et des zones de confinement extérieures.

endophytes – certains champignons ou algues parasites.

épisode de pluie nominal – l'épisode de pluie qui est prévu par la conception du système, p. ex. un épisode de pluie à récurrence de 25 ans laissant une quantité de pluie donnée en 24 heures.

équation Darcy-Weisbach – équation servant à calculer les pertes de charge dues à la friction dans un tuyau.

équation de Manning – équation servant à déterminer la capacité hydraulique d'un tuyau pour les écoulements par gravité et sous pression.

évacuer – acheminer un liquide (eau propre, eaux de lavage, eaux de ruissellement, etc.) d'un lieu vers un autre.

éapotranspiration – quantité globale d'eau transpirée par les plantes et évaporée par le sol.

fourrages – plantes entières de différentes espèces, souvent en mélange, servant à alimenter les animaux d'élevage.

grille – dispositif qui retient les particules et les débris emportés par les eaux de ruissellement dans le but d'éviter l'obstruction des éléments du système de bande de végétation filtrante situés en aval.

horizon – couche grossièrement parallèle à la surface du sol et reconnaissable à ses caractéristiques physiques.

infiltromètre cylindrique ou perméamètre de Guelph – instrument servant à mesurer sur place les propriétés hydrauliques d'un sol, p. ex. sa conductivité hydraulique en milieu saturé.

installation permanente de stockage d'éléments nutritifs solides – installation permanente de stockage d'éléments nutritifs qui est conçue et construite pour retenir des matières prescrites solides.

matière prescrite – matière de source agricole ou matière de source non agricole.

matières solides – matières formées d'agrégats qui ont tendance à garder leur forme plutôt que de s'écouler comme un liquide.

nominal – qui est prévu par la conception.

période de récurrence (p. ex. période de récurrence de 25 ans) – laps de temps moyen séparant un épisode de pluie de grandeur donnée (hauteur de pluie ou intensité de pluie précise pendant une durée donnée) d'un second épisode d'une grandeur égale ou supérieure.

puisard – puits recevant les eaux de ruissellement du bassin de stockage-décantation évacuées par le drain, de dimensions suffisantes pour loger un siphon ou une pompe et permettre d'y accéder facilement pour les opérations d'entretien.

réchauffage des conduites – protection des tuyaux d'eau contre le gel par l'installation d'un câble chauffant autour ou le long des tuyaux.

rigoles – petits canaux creusés à la surface du sol résultant de l'érosion par l'eau; les dépressions sont suffisamment petites pour pouvoir être supprimées par des façons culturales normales.

structure de stockage intégrée – structure permettant le stockage des eaux de ruissellement directement dans l'enclos ou l'installation permanente de stockage du fumier; les murs de retenue qui l'entourent totalement ou partiellement procurent le volume de stockage nécessaire.

système sans rejet – système qui n'entraîne aucun rejet d'eaux de ruissellement hors des limites définies de la zone d'infiltration.

transpiration – évacuation de l'eau à travers la surface des feuilles et d'autres parties des végétaux.

tuyau d'amenée – tuyau qui, dans un système de bande de végétation filtrante fonctionnant par gravité, reçoit les eaux de ruissellement de l'aire de captage et les achemine vers le canal ou le tuyau d'épandage et la zone d'infiltration.

tuyau d'épandage – tuyau qui répartit uniformément l'effluent provenant du bassin de captage sur toute la largeur de la zone d'infiltration.

tuyau de transfert – tuyau servant au transfert des eaux de ruissellement du puisard au canal ou au tuyau d'épandage.

zone d'infiltration ou **bande de végétation filtrante** – bande de terre peuplée d'une végétation dense, conçue et aménagée de manière à recueillir et à gérer des eaux de ruissellement et à en assurer la décantation, la filtration, l'absorption et l'infiltration.